



Visa Sante : Association de solidarité internationale

Historique

Visa Santé a vu le jour en 1986, à l'initiative d'étudiants de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris (I.S.G.). Créée dans le cadre de leur cursus universitaire, l'association a pour objectif, dans un premier temps, d'amener une aide matérielle (médicaments, matériel médicochirurgical) au Sénégal dans les villages démunis. Le choix du Sénégal intervient en raison de liens familiaux unissant certains membres fondateurs à ce pays.

Cette distribution de matériel et de médicaments, avec l'aide de l'armée française basée à Dakar, se révèle rapidement insatisfaisante et l'association, dès 1988, s'adjoint l'aide de professionnels de santé. Cette caravane itinérante, qui distribue soins et médicaments dans les villages de brousse au cours d'une mission annuelle, va faire place à des petites équipes de 4 à 10 personnes qui vont aller travailler pendant une quinzaine de jours dans un poste de santé donné, à la demande de la population du village. Chaque équipe est alors composée de personnels de santé (médecins, infirmières, pharmaciens) et d'étudiants. Organisée annuellement au cours d'une seule mission, ces équipes vont se disperser au cours de l'année afin de permettre un meilleur suivi, une présence plus soutenue et un potentiel de recrutement de missionnaires plus important.

Parallèlement, d'autres sites d'intervention sont ouverts au fil des années. Des équipes partent ainsi au Congo, au Mali, au Bénin, au Rwanda, au Cameroun, au Vietnam et même en Argentine.

En 1994, une étudiante en soins infirmiers obtient l'autorisation d'effectuer un stage de santé publique au sein de l'association, au cours d'une des missions médicales au Sénégal. Cette pionnière va rapidement faire des émules, le projet IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) est né ! Fonctionnant d'abord sur le bouche à oreille, le recrutement des étudiants se fait à présent par l'envoi d'un courrier annuel aux directeurs des instituts de formation. Visa accueille, chaque année, 300 étudiants et leur permet d'effectuer un stage en santé publique ou dans d'autres domaines (communication, génie civil etc...).

En 1996, l'association se sépare de l'ISG pour des raisons techniques et administratives et vient s'implanter dans l'Oise où elle dispose d'un siège social et d'un local dans lequel travaille, bénévolement, à mi-temps un membre du bureau. L'association est à présent gérée par des professionnels de santé et des non médicaux, tous bénévoles. Une permanence téléphonique est assurée.

Le développement de l'activité au Sénégal permet à l'association d'obtenir un agrément officiel des autorités sénégalaises auprès du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille en 1997 sous le n° 006352, en tant qu'O.N.G.

La décision de VISA de s'investir dans le domaine de la formation amène l'association à obtenir un agrément auprès du Ministère du Travail et de l'Emploi, en tant qu'organisme de formation. Elle obtient ainsi en 2003 une déclaration d'activité enregistrée sous le n° 22.60.01028.60.

Une organisation est mise en place d'abord à Thies, puis dans la banlieue de Dakar, à Thiaroye avec location d'une villa pouvant accueillir une vingtaine de personnes (parfois beaucoup plus !) et dirigée par un gestionnaire sénégalais avec l'aide de 3 collaborateurs.

Une des caractéristiques de VISA SANTE réside dans le fait que chaque participant à une mission ou à une mission stage participe financièrement à son projet. Ce mode de fonctionnement permet d'une part une indépendance financière pour l'association qui ne dépend ainsi que de ses membres, et, d'autre part, de cibler un bénévolat sincère et désintéressé financièrement. Néanmoins, l'association reçoit dons et subventions qu'elle affecte en totalité pour des actions ciblées.

A l'écoute des populations essentiellement rurales, l'association a étendu son action à d'autres pays que le Sénégal, en gardant toujours comme objectif de venir en aide aux populations déshéritées dans le cadre de programmes de développement établis en concertation ainsi qu'avec les autorités locales. Elle se veut le vecteur d'échanges culturels, gage d'un renforcement des liens d'amitié entre les peuples.

Descriptif

2 axes permettent de définir l'action de VISA SANTE

- Une aide à la formation
- Une aide au développement de la santé

Ces deux axes sont développés dans un souci permanent de favoriser les échanges culturels avec le pays concerné par les actions de l'association.

L'aide à la formation

∅ Vis-à-vis des populations locales :

- Formation des personnels de santé par le biais de soins techniques
- Education sanitaire des populations villageoises
- Education en milieu scolaire

Programme de formation des agents de santé

L'association, avec le soutien du **Ministère des Affaires Etrangères** et du **Conseil Régional de Picardie** a mené, entre 2008 et 2011 un programme de formation pour les agents de santé communautaires et les matrones des postes de santé des régions de Kaolack et de Kolda. Ce programme a permis de former plus de 600 professionnels de santé à la lutte contre la mortalité maternelle et infantile. Réalisé avec la participation active des autorités sénégalaises régionales de santé, cette action a été plébiscitée par toutes les parties prenantes.

∅ Vis-à-vis des adhérents de l'association :

- Elle permet la mise en œuvre de stages pour des étudiants de divers horizons (soins infirmiers, sage-femme, médecine, écoles d'ingénieurs, école de communications etc...)

LES STAGES AU SENEGAL

Entre 1994 et 2011, plus de 4000 étudiants ont effectué un stage au sein d'un poste de santé, essentiellement en zone rurale.

Ces stages en immersion (l'étudiant est pris en charge par la famille de son maître de stage) permettent d'être confronté à une culture, une organisation et une approche thérapeutique différente.

- Elle permet la participation à des missions de formation de personnels de santé ou de soins en médecine tropicale.

L'aide au développement

- Elaboration de projet de développement sur la base de demandes émanant des populations locales, établis avec elles et mis en œuvre avec leur participation.
- Apport de matériels divers
- Création et apport d'outils de formation
- Création ou restauration de structures sanitaires ou sociales.

Les échanges culturels

- Ils se font avant tout grâce à la présence des stagiaires et des missionnaires sur place.
- De nombreux supports peuvent être utilisés comme la peinture, le théâtre, les manifestations sportives etc...
- Les échanges de documents et d'objets divers sont fréquents
- La participation des équipes aux fêtes locales est la règle.

Fonctionnement

L'association fonctionne sur la base de statuts élaborés selon les critères de la loi de 1901. Ces statuts sont déposés auprès de la sous-préfecture de Senlis (60).

Un règlement interne régit le fonctionnement de l'association.

L'association élit chaque année les membres d'un conseil d'administration d'un maximum de 24 membres élus pour 3 ans, renouvelable par 1/3. Ce conseil désigne chaque année un bureau exécutif de 7 membres parmi lesquels le Président de l'association, deux vice-présidents, un trésorier et son adjoint, un secrétaire et son adjoint.

Le conseil d'administration définit les grandes lignes de l'action de l'association pour l'année ou les années à venir. Il statue sur le bilan moral, financier et d'activités présentés par le bureau exécutif et vote le budget en définissant les grandes orientations financières en matière d'investissement ou de subventions. Il se réunit au moins 3 fois par an.

Le bureau exécutif assure la gestion au quotidien de l'association sous la responsabilité du Président.

Les moyens financiers

1/ Chaque participant à une mission ou à un stage finance directement celle-ci. Cette façon de procéder permet de garantir à la fois une indépendance financière, une stabilité du financement et une motivation des participants.

2/ Chaque adhérent verse une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration et voté en Assemblée générale annuelle.

3/ L'association collecte des dons émanant aussi bien de particuliers, d'entreprises ou de collectivités ainsi que des subventions de collectivités territoriales ou de l'Etat. Ces dons sont intégralement destinés à l'aide au développement et peuvent être ciblés par le donateur.

Les moyens humains et matériels

1/ L'association est riche d'environ 400 membres venant de toute la France et de pays limitrophes.

2/ Au Sénégal, l'association dispose d'un local en location, permettant un hébergement de 25 personnes et en 2011 de 2 véhicules tout-terrain 4x4 ainsi que d'un véhicule six places. Un projet de construction est en cours d'étude.

3/ En France, le local est gratuit, les membres qui y travaillent sont tous bénévoles.

La reconnaissance juridique

1/ Au Sénégal, l'association est agréée auprès du Ministère de la Famille, des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance. Son travail est régit sur le terrain par un programme d'investissement qui est agréé par l'Etat Sénégalais

Agrément n° 006352/MFEF/DDC du 19/06/1997

NINEA n° 2402618ODO du 05/08/204

Et travaille en collaboration avec le Ministère de la Santé du Sénégal ainsi qu'avec les différentes structures sanitaires de ce pays.

2/ En France, l'association est reconnue par le Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, comme organisme de formation en Picardie sous le n° 22.60.01028.60.

Une règle d'or de fonctionnement

L'association ne s'investit dans une action que sur la base d'un véritable partenariat avec les populations ciblées et sur leur demande expresse, en privilégiant les actions menées en zone rurale, souvent délaissée. Elle n'intervient que dans des actions de développement mais, exceptionnellement peut participer à une aide d'urgence dans le cadre d'un partenariat associatif.